

Application de l'article 51 bis du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Question orale de L. BELAFQUIH et P. POLANCO, Conseillères communales, relative à la fermeture des mini-recyparks.

L. BELAFQUIH donne lecture du texte suivant :

L. BELAFQUIH geeft lezing van de volgende tekst:

J'ai été interpellée par des habitants du quartier de La Roue concernant la fermeture des mini-recyparks. Comme à leur habitude, certains habitants se sont rendus au mini-recypark de leur quartier et n'ont pas pu y déposer leurs déchets.

J'ai été voir sur le site de la Commune et, à mon grand étonnement, je lis "*Suite à des impératifs techniques de fonctionnement, les mini-recyparks sont temporairement fermés*" Le site réoriente les habitants vers les recyparks régionaux.

J'aimerais comprendre pourquoi ces fermetures des mini-recyparks? De quel impératif technique parle-t-on? Pourquoi cela arrive-t-il maintenant, alors qu'en 2024 tout allait bien? S'agit-il d'un choix de la Commune de fermer les mini-recyparks? Comment allez-vous garantir la réouverture des mini-recyparks?

Monsieur l'Echevin VANDYCK donne lecture de la réponse suivante :

De heer schepen VANDYCK geeft lezing van de volgende antwoord :

Madame la Conseillère, la fermeture des mini-recyparks, est comme vous l'avez indiqué, temporaire et vise à trouver des solutions durables face à des problématiques structurelles. Il est évident que maintenir l'organisation actuelle des mini-recyparks aurait conduit à des manquements dans l'accomplissement d'autres missions du service. Les mini-recyparks ont été mis en place pour offrir une solution de proximité, notamment pour les personnes non véhiculées. Cela permet à ses usagers de recycler facilement sans avoir à se rendre au recyparks régionaux.

Cependant, nous avons constaté que que la majorité des utilisateurs viennent en voiture, ce qui va à l'encontre de l'objectif initial de proximité. De plus, les services constatent que la mise en place des mini-recyparks n'a globalement pas amélioré la situation des dépôts clandestins. Le ramassage et le tonnage des déchets qui quantifient cela le confirment. Bien que les mini-recyparks semblaient fonctionner correctement en surface, plusieurs défis internes ont émergé : non-respect des interdictions de stationnement, ce qui compliquait l'organisation ; intervention insuffisante des forces de police pour évacuer les véhicules en infraction ; perturbations liées aux travaux publics ; conditions météorologiques extrêmes, problématiques liées à des activités illégales telles que des points de deal ; présence de personnes sous l'emprise de stupéfiants ; insatisfaction de certains riverains ayant un comportement agressif à l'égard de nos agents.

De plus, l'organisation actuelle des mini-recyparks a engendré d'autres soucis : accès abusifs par des citoyens non-résidents anderlechtois ; présence de déchets non conformes ou de déménagement ou déchets professionnels ; dépôts clandestins avant et après les horaires d'ouverture, augmentant la charge de travail des équipes ;

difficulté à contrôler l'origine des visiteurs, notamment en raison des moyens humains et techniques insuffisants.

Face à ces défis, les équipes travaillent à des solutions plus adaptées en tenant compte des ressources humaines, financières et techniques disponibles. L'objectif est de garantir un service efficace tout en minimisant les risques associés à ces problématiques. De plus, je vous informe que nous organiserons prochainement une Commission relative au déploiement de la nouvelle solution.

L. BELAFQUIH estime qu'on essaie de trouver des excuses à la suppression des mini-recyparks car elle estime qu'ils fonctionnaient très bien. Il est dommage d'arrêter cela. Elle n'est pas d'accord sur le fait que tout le monde venait en voiture. Pourquoi est-ce un problème que d'autres riverains viennent d'ailleurs ? Elle comprend bien qu'un des problèmes est la surcharge des containers. Globalement, les mini-recyparks ont permis d'un peu apaiser la problématique de la propreté publique.

Monsieur l'Echevin VANDYCK confirme que la suppression des mini-recyparks est vraiment temporaire. Il n'a pas dit que tous les utilisateurs venaient en voiture mais bien la majorité, ce qui est un fait avéré. La suppression temporaire permettra de redéfinir les vrais capacités des services à leurs pouvoirs à continuer le projet. Le retour des mini-recyparks se fera dans maximum deux mois.